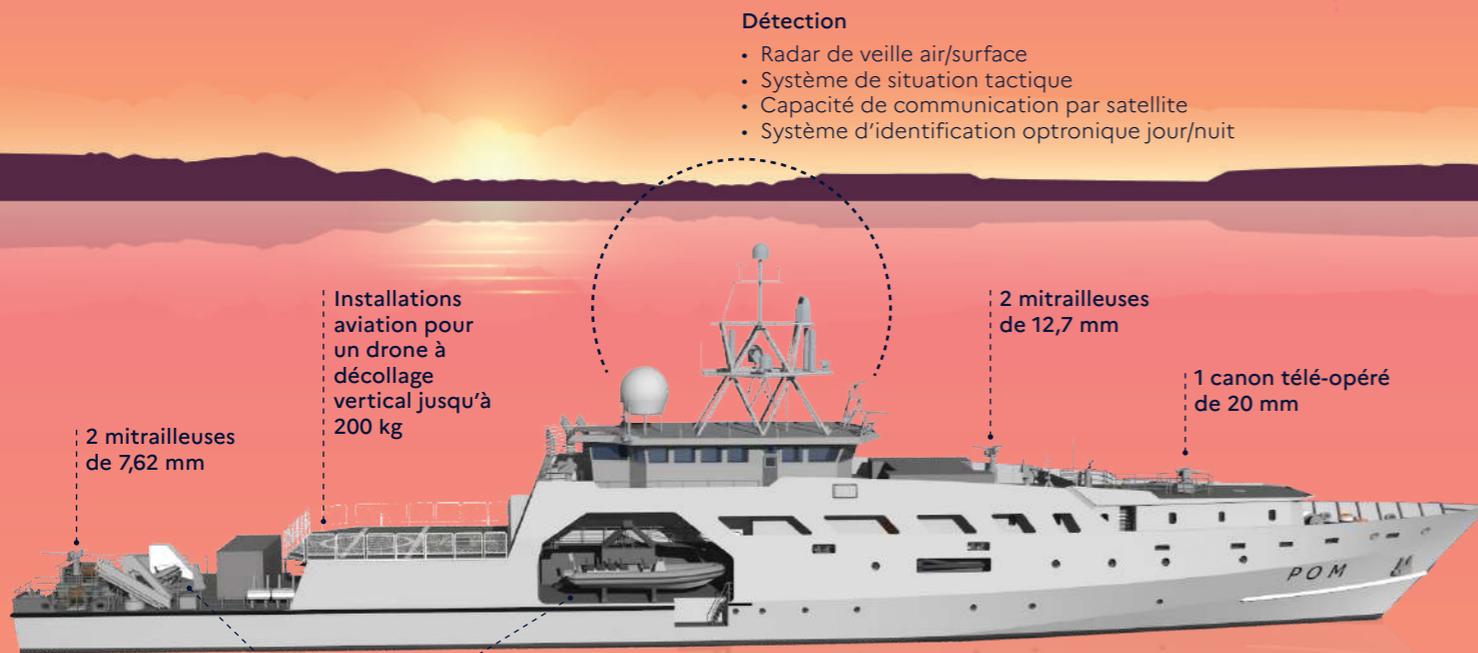


Patrouilleurs outre-mer (POM)

la flotte se renforce

Dans un contexte de menace croissante sur nos zones maritimes, la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 prévoit la livraison à la Marine de six patrouilleurs outre-mer (POM) d'ici 2025. L'élongation des zones économiques exclusives (ZEE) nécessite des patrouilleurs robustes et endurants pour assurer des missions longues et éloignées. La Marine a donc apporté une attention particulière à la conception des POM afin d'apporter aux équipages un équipement moderne.



Drome :
2 embarcations rapides de 8 m sur rampe et bossoir,
1 embarcation de servitude

12 MÈTRES DE LARGEUR **80** MÈTRES DE LONGUEUR **3,5** MÈTRES DE TIRANT D'EAU **30** JOURS D'AUTONOMIE

© IMAGE : MAURIC&SOCARENAM

AFFECTATION POM



MISSIONS

RAYON D'ACTION :
5 500 NAUTIQUES À 12 NŒUDS

PROPULSION HYBRIDE :
DIESEL/ÉLECTRIQUE

24 NŒUDS (VITESSE MAX)

30 MARINS MEMBRES D'ÉQUIPAGE

23 HÉBERGEMENTS SUPPLÉMENTAIRES



Respect de la souveraineté française et protection des intérêts nationaux dans les ZEE et leurs abords.



Police de la navigation, police des pêches et préservation de la ressource halieutique.

Lutte contre les activités illicites incluant le narcotrafic et la lutte contre l'immigration illégale.



Intervention contre les pollutions maritimes et participation à la préservation de l'environnement.



Participation au sauvetage des personnes en mer.



Assistance aux navires en difficulté.

© C. NORMAND/MN